

Séance du Conseil d'Administration en date du 14 mars 2024

Délibération n° 2024-04 – Rapport social unique 2021

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental,

Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France,

Vu l'avis du comité social d'administration,

Considérant que 24 membres sur les 32 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique

Le conseil d'administration adopte le rapport social unique 2021 tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Directeur

Amel de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0



RAPPORT SOCIAL UNIQUE INSA 2021

ÉDITO



“ Cher(e)s collègues,

Bien au delà de son aspect réglementaire, le Rapport Social Unique de l'INSA Hauts-de-France est un outil important pour le pilotage de l'établissement et l'animation du dialogue social en son sein.

La grande précision des indicateurs renseignés constitue le socle nécessaire à l'élaboration de nos orientations stratégiques que ce soit en termes d'emplois, de formation, de santé et sécurité ou encore de Qualité de Vie au Travail.

L'élaboration du Rapport Social Unique nécessite une maîtrise toujours plus affirmée des principales données qui font la réalité de notre établissement et repose en grande partie sur la qualité des collaborations entre les services qui s'y déploient.

Suite à la création par décret de l'établissement expérimental, le Rapport Social Unique de l'année 2021 constitue l'un des piliers de notre évolution.

La cellule d'aide au pilotage peut s'appuyer non seulement sur les nombreux contributeurs de chaque service mais aussi sur un système d'information de qualité pour réaliser cet outil précieux.

Vous souhaitant une bonne et attentive lecture...

”

Armel DE LA BOURDONNAY
Directeur de l'Institut National des
Sciences Appliquées Hauts-de-France

SOMMAIRE

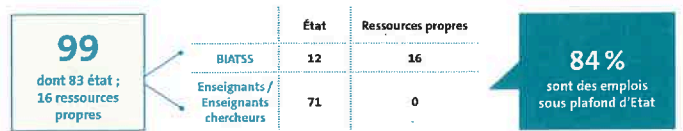
P.04	LES PERSONNELS
P. 05	Le plafond d'emplois
P. 05	Les personnels
P. 06	Les enseignants-chercheurs et enseignants du secondaire
P. 07	Les BIATSS
P. 08	Focus sur la situation globale du personnel à l'INSA*
P.10	LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS
P. 11	Les entrées
P. 12	Les sorties
P. 14	Les avancements*
P.14	LES DÉPENSES LIÉES AU PERSONNEL
P. 17	La masse salariale
P. 18	Le total des rémunérations brutes
P. 19	Les remboursements des transports
P.18	LE TEMPS DE TRAVAIL ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL
P. 21	La durée de travail
P. 23	Le télétravail
P. 24	Le Compte Épargne Temps (CET)
P. 25	Les absences
P.26	LA SANTÉ, L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL
P. 29	Le nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles... reconnus imputables au service
P. 30	La santé au travail
P. 31	La sécurité au travail

* Budget propre INSA + Budget UPHF (services partagés + mises à disposition)

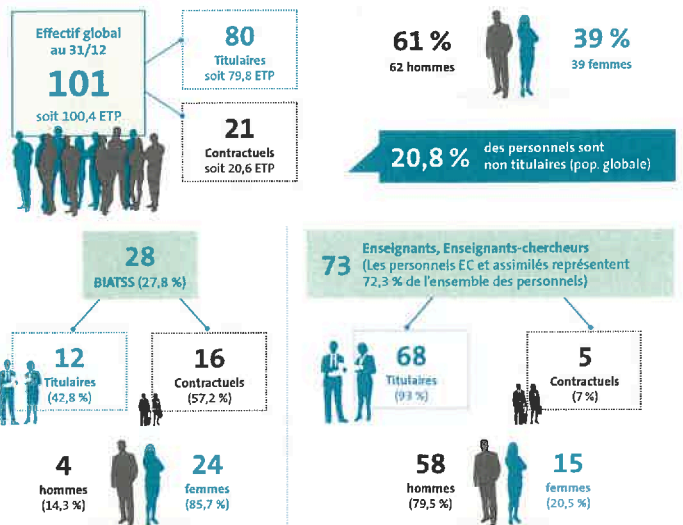
1. LES PERSONNELS



LE PLAFOND D'EMPLOIS (AU 31/12/2021)



LES PERSONNELS (EFFECTIFS GÉRÉS*)



* (Non compris les emplois « saisonniers » liés aux activités de l'établissement telles que les surveillances au cours des sessions d'examen, les jurys d'examen et de concours et les personnels dits « hébergés »)

Le plafond d'emplois se distingue des effectifs. Il est exprimé en ETP (Équivalent Temps Plein Travail).

NATURE DES EMPLOIS :

- › Plafond des emplois État : ensemble des emplois financés en tout ou partie par la subvention ministérielle. Ces emplois sont occupés par des agents titulaires et non titulaires.
- › Plafond des emplois sur ressources propres : ensemble des emplois non financés par la subvention ministérielle. Ces emplois sont occupés par des agents en CDD ou CDI.

LA RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

NOMBRE D'AGENTS	20 ans >	30 ans >	40 ans >	50 ans >	60 ans >	60 ans et +
Enseignants chercheurs et assimilés	0	12	17	28	4	
Enseignants du 2 nd degré	0	0	4	7	1	
Personnel administratif, technique et de service	3	10	5	10	0	

25,8 % de la population a plus de 55 ans.

LES ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Titulaires		TOTAL TITULAIRES 68
Professeurs des universités	20	
Maîtres de conférences	36	
Enseignants du 2 nd degré		12
Non Titulaires		TOTAL NON TITULAIRES 5
ATER	0	
ATER mi-temps	0	
Contractuels enseignants chercheurs LRU	4	
Enseignant 2 nd degré	0	
Associé MCF	0	
Doctorant avec enseignement	0	
Doctorants sans enseignement	0	
Post doc	1	
Lecteur	0	

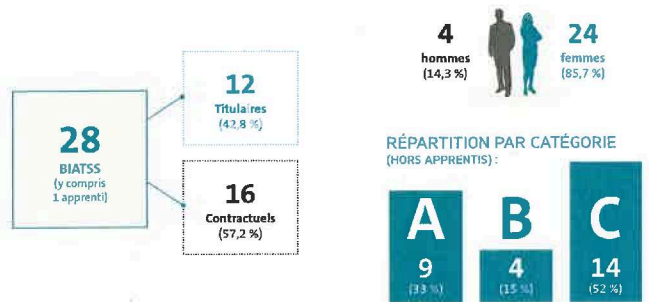
58 hommes (79,5 %) / 15 femmes (20,5 %)

73 enseignants, enseignants-chercheurs

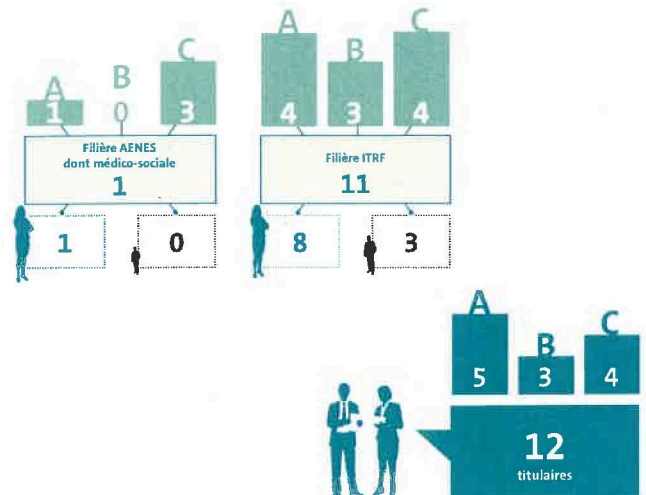
15 % de femmes parmi les professeurs des universités (moyenne nationale 28 %)



LES BIATSS

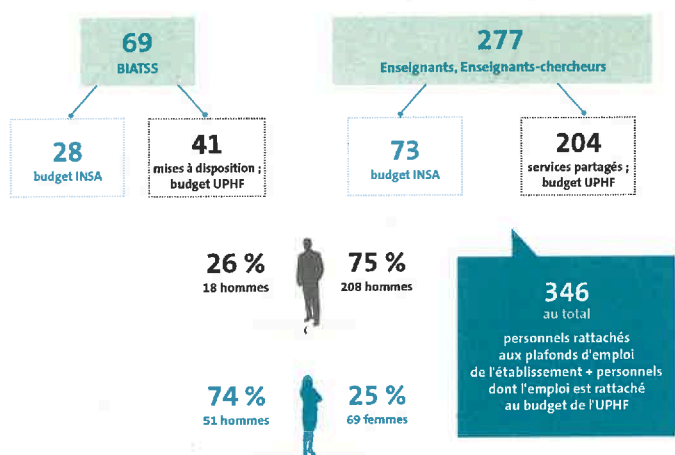


RÉPARTITION DES PERSONNELS TITULAIRES PAR FILIÈRE



FOCUS SUR LA SITUATION GLOBALE DU PERSONNEL À L'INSA

(BUDGET PROPRE INSA + SERVICES PARTAGÉS + MISES À DISPOSITION)



LES BIATSS MIS À DISPOSITION DE L'INSA (TITULAIRES + CONTRACTUELS)

		CATÉGORIE			TOTAL GÉNÉRAL
NOMBRE D'AGENTS		A	B	C	
Féminin		5	5	17	27
Masculin		10	3	1	14
TOTAL GÉNÉRAL		15	8	18	41

Les personnels de l'Université sont répartis en deux catégories :

- Les enseignants et enseignants-chercheurs qui sont regroupés dans ce rapport sous le terme générique d'enseignants
- Les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques, BIATSS.

Parmi ces deux populations, on distingue :

- Les agents titulaires et stagiaires de la fonction publique
- Les agents contractuels (en CDD et CDI)

LES SERVICES PARTAGÉS (TITULAIRES + CONTRACTUELS) :

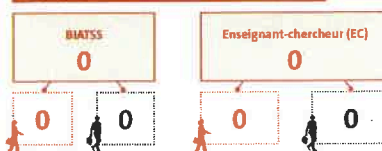
		PAR CORPS					TOTAL GÉNÉRAL
NOMBRE D'AGENTS		Professeurs des universités	Maîtres de conférences	Enseignant du second degré	ATER	lecteur	
Féminin		6	23	18	5	2	54
Masculin		43	71	21	13	2	150
TOTAL GÉNÉRAL		49	94	39	18	4	204

2. LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS



LES ENTRÉES

NOMBRE DE FONCTIONNAIRES TITULAIRES
RECRUTES AU COURS DE L'ANNÉE 2021 :



PAR TYPE DE RECRUTEMENT :

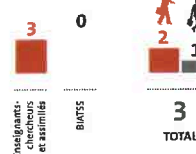


	A	B	C
BIATSS	0	0	0
Enseignants	0	0	0

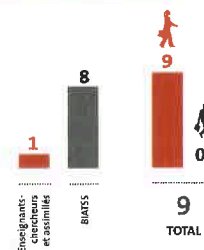
	A	B	C
BIATSS	0	0	0

	A	B	C
BIATSS	0	0	0

NOMBRE D'AGENTS CONTRACTUELS
RECRUTES SUR UN EMPLOI
PERMANENT AU COURS
DE L'ANNÉE :



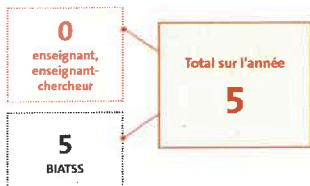
NOMBRE D'AGENTS CONTRACTUELS
RECRUTES SUR UN EMPLOI
NON PERMANENT
AU COURS DE L'ANNÉE :



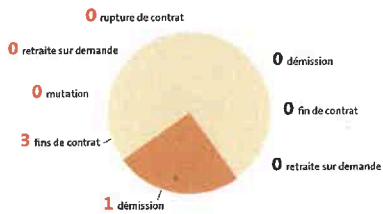
Emploi permanent : recrutement d'agents titulaires, contractuels pour répondre à l'activité courante de l'établissement (plafond d'emploi P1)
Emploi non permanent : recrutement d'agents contractuels pour répondre à un besoin temporaire ou saisonnier.
Exemple : contrat sur projet (plafond d'emploi P2)

LES SORTIES

NOMBRE DE SORTIES DE L'ETABLISSEMENT PAR MOTIF (BIATSS + EC/ES) :

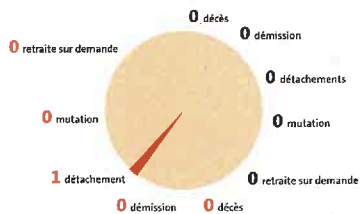


NON TITULAIRES



4 sorties de non titulaires sur l'année

TITULAIRES

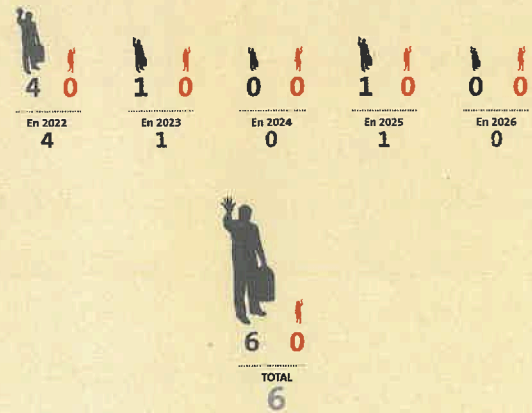


1 sortie de titulaires sur l'année

LES DÉPARTS À LA RETRAITE DECLARÉS EN 2021 :



LES PRÉVISIONS DE DÉPARTS À LA RETRAITE POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES (ÂGE DE DÉPART À 62 ANS) :



LES AVANCEMENTS

NOMBRE DE PROMOUVABLES :

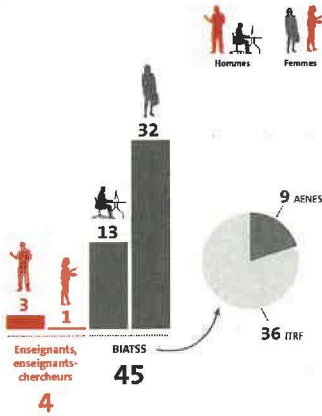
• PAR CORPS

Enseignants, enseignants-chercheurs (pyramidage ; dont les services partagés)

MCF CN	0	TOTAL ENSEIGNANTS
MCF HC	4	4

BIATSS (liste d'aptitude ; dont les mis à disposition)

IGR	8	TOTAL BIATSS
IGE	3	
ASI	9	
Techniciens	16	
AAE	2	
SAENES	7	
	45	



NOMBRE DE PROMUS :

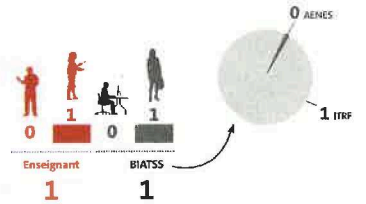
• PAR CORPS

Enseignants, enseignants-chercheurs (pyramidage ; dont les services partagés)

MCF CN	0	TOTAL ENSEIGNANTS
MCF HC	1	1

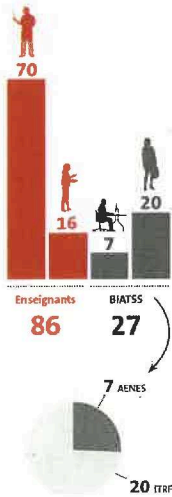
BIATSS (liste d'aptitude ; dont les mis à disposition)

IGR	0	TOTAL BIATSS
IGE	0	
ASI	0	
Techniciens	1	
AAE	0	
SAENES	0	
	1	



• PAR GRADE

• PAR GRADE



Enseignants, enseignants-chercheurs (dont les services partagés)

MCF HC	32	TOTAL ENSEIGNANTS
MCF CE	0	
PR 1 ^{re} classe	32	
PR CE 1	24	
PR CE 2	10	

BIATSS (tableau d'avancement ; dont les mises à disposition)

Échelon spécial IGR HC	0	TOTAL BIATSS
IGR HC	0	
IGR ICL	1	
IGE HC	3	
TECH CE	2	
TECH CS	4	
ATRF P1	4	
ATRF P2	3	
Échelon spécial AAE HC	0	
AAE HC	0	
APAE	0	
SAENES CE	3	
SAENES CS	0	
ADIENES P1	5	
ADIENES P2	2	



Enseignants, enseignants-chercheurs (dont les services partagés)

Professeur certifié HC	1	TOTAL ENSEIGNANTS
Professeur certifié CE	3	
Professeur de lycée professionnel CE	0	
Professeur agrégé HC	2	
Professeur agrégé CE	0	
MCF HC	6	
MCF CE	2	
PR 1 ^{re} CL	2	
PR CE 1	3	
PR CE 2	2	

BIATSS (tableau d'avancement ; dont les mises à disposition)

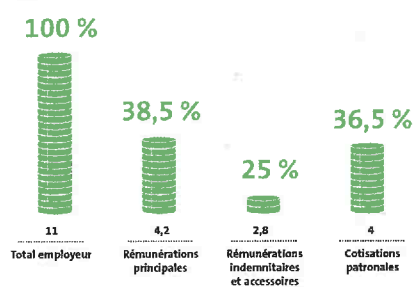
Échelon spécial IGR HC	0	TOTAL BIATSS
IGR HC	0	
IGR ICL	0	
IGE HC	0	
TECH CE	1	
TECH CS	1	
ATRF P1	0	
ATRF P2	0	
Échelon spécial AAE HC	0	
AAE HC	0	
APAE	0	
SAENES CE	0	
SAENES CS	0	
ADIENES P1	0	
ADIENES P2	0	
Conservateur en chef	0	
Bibliothécaire HC	0	
BIBAS CE	0	
BIBAS CS	0	
MAG P1	0	
MAG P2	0	

3. LES DEPENSES LIÉES AU PERSONNEL



LA MASSE SALARIALE

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR RUBRIQUE (EN M€) :



MASSE SALARIALE BRUTE ANNUELLE CUMULÉE DES DIX RÉMUNÉRATIONS LES PLUS ÉLEVÉES (HORS PRIMES) :

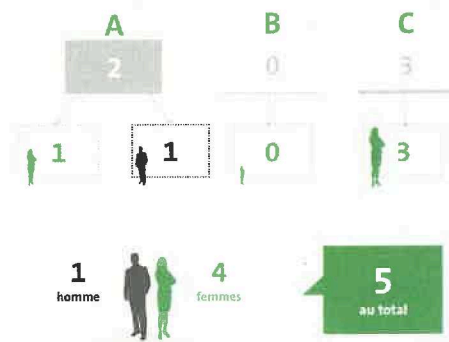


TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES

TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES VERSÉES SUR EMPLOI PERMANENT (EN M€)
(EC + BIATSS) :



NOMBRE D'AGENTS BÉNÉFICIAIRE DE LA GIPA (EC + BIATSS) :



TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES VERSÉES SUR EMPLOI NON PERMANENT (EN M€)
(EC + BIATSS) :



LES REMBOURSEMENTS DE TRANSPORTS



Le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 institue une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

4. TEMPS DE TRAVAIL ET ORGANISATION DU TRAVAIL

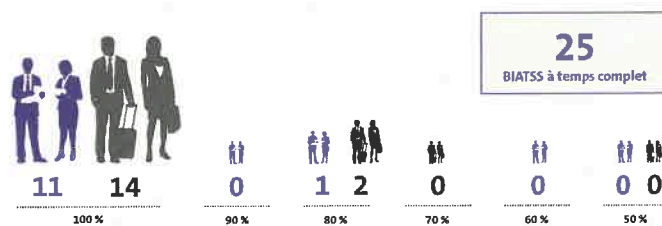


DURÉE DE TRAVAIL

BIATSS



RÉPARTITION DES EFFECTIFS BIATSS EN FONCTION DE LEUR QUOTITÉ DE TRAVAIL AU 31/12/2021 :



11 %
des personnels BIATSS
travaillent à temps partiel
ou incomplet

Parmi les 3 personnels
concernés,
les femmes représentent
100 %

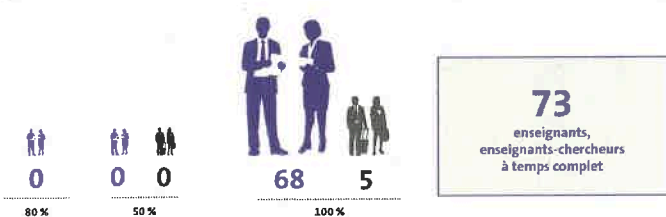


NOMBRE D'AGENTS BIATSS A TEMPS PARTIEL, PAR CATEGORIE :



ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

RÉPARTITION DES EFFECTIFS EC/ES EN FONCTION DE LEUR QUOTITÉ DE TRAVAIL AU 31/12/2021 :



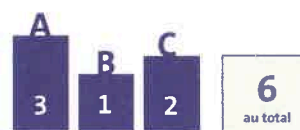
0 %
des enseignants, enseignants-chercheurs effectuent leur service à temps partiel ou incomplet

La durée annuelle légale de temps de travail effectif est de 1607 heures.
Le temps de travail des enseignants chercheurs est consacré pour moitié aux activités de recherche et pour moitié aux activités d'enseignement (192 h équivalent TD)
Les enseignants du second degré doivent assurer 384 h équivalent TD.
Le temps de travail peut être complet, partiel ou incomplet.

LE TÉLÉTRAVAIL

NOMBRE D'AGENTS BIATSS EN FONCTION AU 31 DECEMBRE EXERÇANT LEURS FONCTIONS DANS LE CADRE DU TÉLÉTRAVAIL

• PAR CATÉGORIE



• PAR GENRE

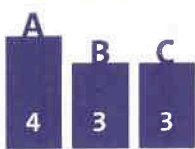


Au 01/01/2021, une charte du télétravail entre en vigueur dans l'établissement. Deux formes de télétravail possibles :
• le télétravail régulier : l'agent télétravaille à un ou des jours fixes définis dans un protocole
• le télétravail flottant : l'agent dispose d'un nombre annuel de 10 jours de télétravail flottant qu'il peut poser dans l'année.
Conformément au décret 2021-1123 du 26 août 2021, un allocation forfaitaire de télétravail est versée à compter du 1^{er} septembre 2021.

LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)

NOMBRE TOTAL DE CET OUVERTS AU 31/12/2021 (BIATSS) :

• PAR CATÉGORIE

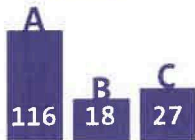


• PAR GENRE



NOMBRE TOTAL DE JOURS STOCKÉS :

• PAR CATÉGORIE

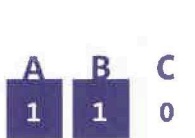


• PAR GENRE



CET OUVERTS DANS L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE

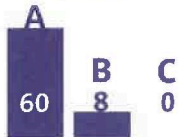


• PAR GENRE



NOMBRE DE JOURS VERSES DANS L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE



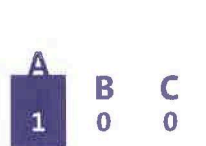
• PAR GENRE



LES ABSENCES

NOMBRE D'AGENTS ABSENTS HORS RAISON DE SANTE AU COURS DE L'ANNÉE :

• PAR CATÉGORIE

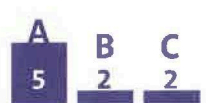


• PAR GENRE



NOMBRE D'AGENTS ABSENTS AU MOINS UN JOUR POUR RAISON DE SANTE AU COURS DE L'ANNÉE :

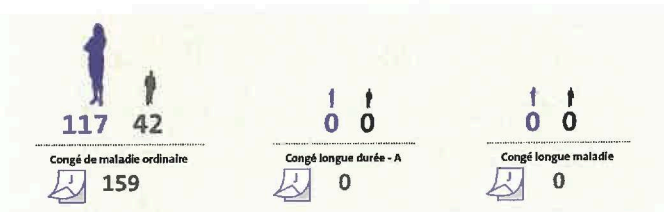
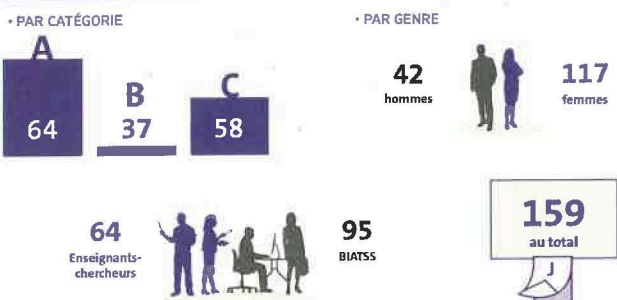
• PAR CATÉGORIE



• PAR GENRE



NOMBRE TOTAL DE JOURNÉES D'ABSENCE POUR RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE :



NOMBRE TOTAL DE JOURNÉES D'ABSENCE HORS RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE :



NOMBRE DE JOURS DE CARENCE IMPUTES AUX AGENTS SUITE À UNE ABSENCE :



Le jour de carence ne s'appliquait pas pour les arrêts maladies dus à la COVID-19.

5.

SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



NOMBRE D'ACCIDENTS DE SERVICE, ACCIDENTS DE TRAJET, MALADIES PROFESSIONNELLES... RECONNUS IMPUTABLES AU SERVICE

Il n'y a eu aucun accident de travail, accident de trajet et aucune maladie professionnelle déclarés à l'INSA en 2021.

A	B	C
0	0	0

0
au total

0 homme 0 femme

SANTÉ AU TRAVAIL

Tous les agents (titulaires, contractuels, enseignants, BIATSS...) sont concernés et bénéficient d'un suivi médical.



Le rôle du médecin du travail est principalement préventif.

Il conseille sur :

- les risques professionnels,
- l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail,
- la prévention des Risques Psycho Sociaux, du harcèlement,
- le maintien dans l'emploi...

Il conduit des actions de santé au travail, en vue de préserver la santé des agents, tout au long de leur parcours professionnel.

Les principales actions du médecin du travail ou de son équipe pluridisciplinaire, portent sur :

- des études ergonomiques et aménagements du poste de travail (en particulier sur des postes administratifs),
- des visites de secteur, services (connaissance des risques et pratiques de l'établissement),
- des réunions / visites / groupes de travail dans le cadre du CSA,
- une expertise dans le cadre des commissions santé.

En parallèle, le médecin du travail émet des recommandations, avis (temporaire) au vu de la situation médicale de l'agent et de ses missions. À titre d'exemple, cela concerne des aménagements d'horaire, des restrictions de ports de charge, de travaux en hauteur, la mise à disposition d'équipements ergonomiques ou la réalisation d'examen complémentaires...

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

NOMBRE DE SIGNALEMENTS A LA CELLULE RPS PAR TYPE D'ACTES :



0 au total

GLOSSAIRE

A

AC : Agent comptable
AAE : Attaché d'administration de l'Etat
ADJAENES : Adjoint administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
AENES : Personnel de l'Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
APAENES : Attaché Principal de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
ASI : Assistant ingénieur de recherche et formation
ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
ATRF : Adjoint technique recherche et formation

B

BAP : Branche d'Activités Professionnelles
BIATSS : Personnels de Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens Service et Santé
BIBAS / Biblio. Ass. Spéc. : Bibliothécaire assistant spécialisé
BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
BU : Personnels des Bibliothèques Universitaires

C

CA : Conseil d'Administration
CAP : Commission administrative paritaire
CAPA/CAPN : Commission administrative paritaire académique / nationale
CCP : Commission consultative paritaire
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
CE ou EX : Classe Exceptionnelle (grade)
CET : Compte épargne temps
CHSCT : Comité hygiène sécurité et condition de travail
CS : Classe Supérieure (grade)
COMUE : Communauté d'universités et d'établissements
CPE : Commission paritaire d'établissement
CPI : Chaire Professeur Junior
CRCT : Congé pour Recherches et Conversion Thématique
CSA : Comité social d'administration

D

DGS : Directeur Général des Services
DIF : Droit Individuel à la Formation
DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

E

EC : Enseignant-chercheur
ETP : Équivalent Temps Plein = Quotité de temps de travail sur l'année : 1 / 0,9 / 0,8...
ETPT : Équivalent Temps Plein Travaillé
1 agent en fonction à 50% sur 1 an = 0,5 ETPT
1 agent en fonction à 50% sur 6 mois = 0,25 ETPT
EC/ES Enseignant-chercheur/Enseignant du second degré
EX ou CE : Classe Exceptionnelle (grade)

F

FC : Formation continue
FI : Formation initiale
FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

G

GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

H

HC : Hors Classe (grade)

I

IGE : Ingénieur d'études de recherche et formation
IGR : Ingénieur de recherche et formation
INSA : Institut national des sciences appliquées

L

LA : Liste d'aptitude

M

MAG : Magasinier des bibliothèques
MCF : Maître de Conférences

N

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire

P

P1 : Principal 1 (grade)
P2 : Principal 2 (grade)
PAST (MCF) : Maître de conférences associé à temps partiel des universités
PAST (PR) : Professeur associé à temps partiel des universités
PRAG : Professeur Agrégé
PRCE : Professeur Certifié
PROF.UNIV. / PR : Professeur des universités

R

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
RPS : Risques psycho-sociaux
RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

S

SAENES : Secrétaire administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

T

TCH / TECH : Technicien de recherche et formation

U

UMR : Unité mixte de recherche
UPHF : Université Polytechnique Hauts-de-France

V

VP : Vice-président

1CL : 1^{re} Classe (grade)

2CL : 2^e Classe (grade)